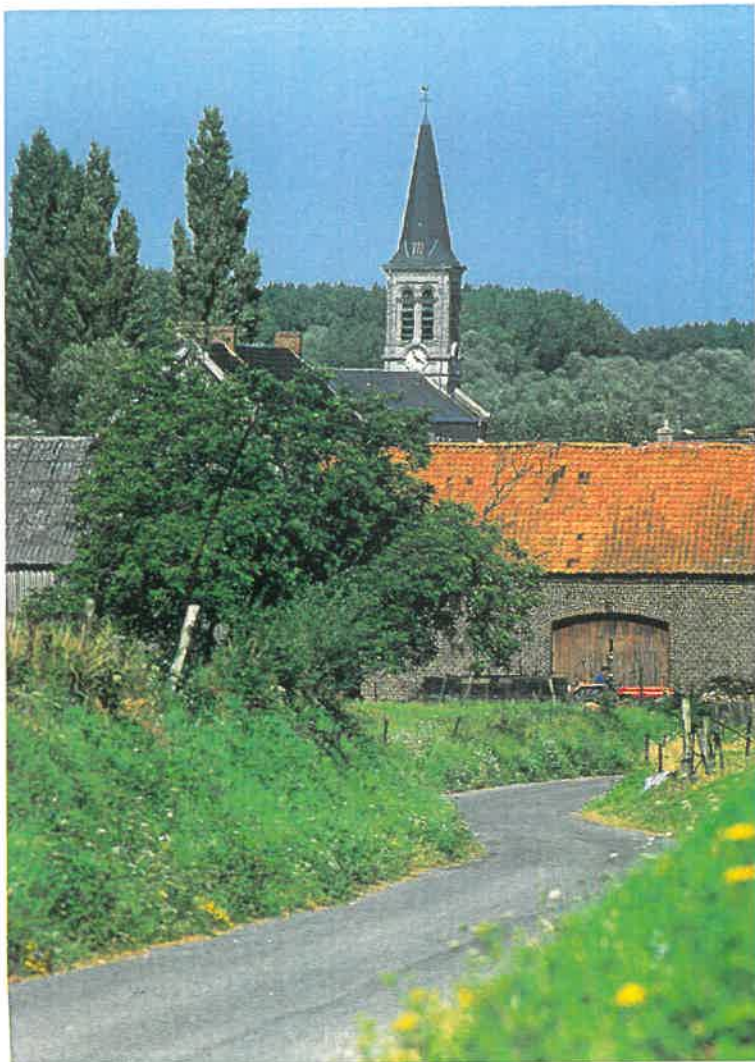
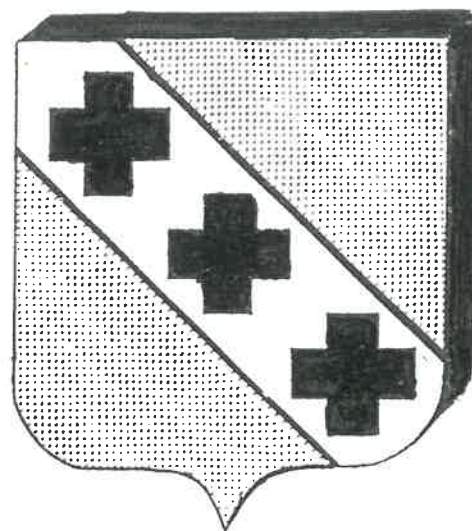




Maulde

Plaine de la Scarpe et de l'Escaut

MAULDE



INFOS

BULLETIN MUNICIPAL



Maulde



Plaine de la Scarpe et de l'Escaut

N° 30

Jun 95

9

4

9

1

LE MOT DU MAIRE

Mes Chers Amis,

Quelle ne sera pas votre surprise, en ouvrant ce numéro de "Maulde Infos, de constater qu'il y a maintenant au sommaire de votre bulletin d'informations deux "Mot du Maire" ...! Eh oui!.

Depuis que l'on en parlait, qu'on l'attendait, le Conseil Municipal des Jeunes de Maulde peut aujourd'hui siéger et travailler à la bonne marche des affaires de notre commune.

J'ai toujours été intimement convaincu, avec la plupart de mes collègues d'ailleurs, que le renouveau de la vie associative, avec toutes les activités qui s'y rattachent passait obligatoirement par nos jeunes. Seulement voilà! il leur manquait une structure leur permettant de s'exprimer. C'est aujourd'hui chose faite. Et je profite de l'occasion qui m'est donnée pour adresser, sinon renouveler, mes félicitations les plus sincères aux quinze jeunes élus, à leurs camarades peut-être moins "chanceux" mais tout aussi méritant et qui, je l'espère, ne manqueront pas de donner un coup de main à leurs "élus" quand un effort particulier sera nécessaire. J'y associe les parents, les enseignants et tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont apporté à nos jeunes leur aide ou leur soutien à l'occasion de la mise en place de ce Conseil Municipal de Jeunes. Et c'est avec un grand plaisir que je partagerai désormais le privilège d'écrire l'éditorial de "Maulde Infos" avec mon tout nouveau "jeune collègue... Nicolas".

Certes, la naissance de ce "Conseil des Jeunes" a été un événement heureux, mais il en est un autre, beaucoup moins heureux, celui-là, qui je voudrais aussi souligner dans mon propos, à savoir, la fermeture d'une classe qui frappe notre Groupe Scolaire "Marcel DHOT" à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Là encore, la mesure planait depuis longtemps. Aujourd'hui, le couperet de l'Administration est tombé, net et sans appel, anéantissant du même coup les espoirs des enseignants et des parents d'élèves qui pourtant, n'avaient pas ménagé ni leurs efforts, ni leur temps pour sensibiliser les plus hautes instances académiques et ministérielles pour obtenir un nouveau sursis, espérant dans les prochains mois un renversement sensible de la tendance à la baisse de nos effectifs à l'école primaire et préélémentaire.

Malheureusement, les effectifs prévus en septembre 1996 plafonnent à soixante dix enfants. Et les perspectives ne sont guère rassurantes. C'est la raison qui motive la municipalité à poursuivre la mise en place de la garderie, même si un nombre encore trop faible de parents ont répondu favorablement à notre projet.

Pour certains, la conclusion est facile: la commune vieillit et il faut faire venir de nouveaux habitants. Pour sûr, cette solution serait bénéfique. Mais c'est compter sans la conjoncture: la position géographique de la commune n'incite pas les "constructeurs" à venir s'implanter à Maulde, loin de Valenciennes ou de Lille.

Pour ma part, il y a une autre solution, applicable immédiatement: c'est une meilleure gestion de notre patrimoine "jeunesse". Notre école est accueillante, performante, agréable. Dans une commune comme la nôtre, la survie de notre école est le dernier rempart contre la perte de notre identité et de notre autonomie.

Nous sommes tous concernés, les élus comme les parents.

A nous de faire le bon choix, au bon moment et surtout quand il est encore temps.

*Le Maire
Patric DELTOMBE*

LE MOT DU MAIRE DU CONSEIL DES JEUNES

Mes Chers Amis,

Je voudrais simplement remercier tous les jeunes Mauldois et Mauldoises qui ont bien voulu voter pour élire le Conseil des Jeunes.

Aujourd'hui, il s'agit pour le Conseil Municipal des Jeunes de se mettre au travail le plus rapidement possible.

En plus de cette équipe de quatre adjoints, j'ai également procédé à la désignation de deux conseillers délégués. Ceux-ci sont responsables d'un domaine bien particulier: sports, fêtes animation culture, sécurité solidarité, environnement, information, rencontres.

Vous trouverez, ci-dessous, la liste la plus complète et la plus détaillée possible des commissions, de l'adjoint ou du conseiller qui en a la responsabilité

Le Maire des Jeunes

Nicolas BOUCHEZ

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le 11 février 1996, ont eu lieu les élections au Conseil Municipal des jeunes, quatorze candidats ont été élus au premier tour sur quinze postes à pourvoir.

Ont obtenu:

BOUCHEZ Nicolas 37 voix	JOSEPH Sébastien 36 voix	LHOTELLERY Hubert 35 voix
BERNARD Caroline 34 voix	BLAIRON Céline 34 voix	BERNARD Mickaël 33 voix
COUTELIER Mylène 33 voix	MENIGAULT Emilie 33 voix	SOUCHEZ Arnaud 32 voix
BREUQUE Marie 31 voix	MARTHE Virginie 31 voix	VINCENT Marie Laure 30 voix
BAUDRY Vanessa 28 voix	BREUQUE Nicolas 26 voix	

Deux jeunes se disputaient la quinzième place, MUSIALIK Ludovic 15 voix, COURTECUISSSE Cathy 16 voix.

Le 18 février, un second tour s'est imposé pour l'élection du quinzième représentant. COURTECUISSSE Cathy fut élue avec 28 voix.

Le 25 février se déroulait l'élection du Maire des Jeunes et de ses adjoints.

Au premier tour a été élu: **BOUCHEZ Nicolas "Maire"**

Election des Adjoints:

JOSEPH Sébastien	1er adjoint
COURTECUISSSE Cathy	2ème adjoint
BERNARD Mickaël	3ème adjoint
BERNARD Caroline	4ème adjoint

DIMANCHE 3 MARS, CONSTITUTION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL

SPORTS

JOSEPH Sébastien, COUTELIER Mylène, MENIGAULT Emilie, LHOTELLERY Hubert, MARTHE Virginie, BAUDRY Vanessa, BLAIRON Céline, BERNARD Mickaël

FETES - ANIMATION - CULTURE

VINCENT Marie, BERNARD Caroline, BLAIRON Céline, BAUDRY Vanessa, MARTHE Virginie

SECURITE - SOLIDARITE

BERNARD Mickaël, SOUCHEZ Arnaud, VINCENT Marie, LHOTELLERIE Hubert

RENCONTRES

BERNARD Caroline, COURTECUISSSE Cathy, JOSEPH Sébastien, BLAIRON Céline, SOUCHEZ Arnaud.

ENVIRONNEMENT

COURTECUISSSE Cathy, MENIGAULT Emilie, BREUQUE Nicolas, COUTELIER Mylène, BREUQUE Marie, BERNARD Caroline.

INFORMATIONS

COUTELIER Mylène, BREUQUE Marie, VINCENT Marie, COURTECUISSSE Cathy, JOSEPH Sébastien, BREUQUE Nicolas.

Le Conseil des Jeunes voudrait organiser une soirée, une course de Karting, peut-être un gymcana de tracteurs le 14 juillet et des mini J. O. entre jeunes de CHATEAU L'ABBAYE et MAULDE. Un programme bien étoffé.

Chacun peut apporter d'autres idées car les quinze élus sont les représentants de tous les jeunes MAULDOIS.

REUNION DE CONSEIL DU 7 DECEMBRE 1995

Absents excusés: MARTHE, MORLIGHEM

1) TRAVAUX

-enfouissement des câbles télécom Petite Rue: la réunion pour la subvention "trame verte" ne se réunira que fin février, compte tenu du marché passé avec l'entreprise Lespinoy le conseil municipal prend le risque de faire exécuter les travaux sans attendre la décision du Conseil Général.

-cantine: les travaux sont terminés.

-assainissement: la commune est inscrite au programme complémentaire pour la mise en conformité du réseau Rue du Mortier, du fort, du Bois et de la Basse Fosse. Une demande de subvention a été déposée pour la réfection éventuelle de la chaussée et des trottoirs.

-relevage des fossés Bois de Maulde: demande d'inscription au programme départemental.

-toiture de la mairie: la demande de subvention doit être effectuée avant le 28 février, l'entreprise FILMOTTE de Château l'Abbaye est adjudicataire des travaux.

2) Devant le coût croissant du traitement des ordures ménagères, il est décidé de mettre une benne à verre dans la cour de la mairie. Coût mensuel 300F. HT par mois pour la location de la benne et l'enlèvement du verre.

Une étude sera réalisée pour un autre mode de financement (à la personne et non plus d'après la valeur locative de l'immeuble).

3) Columbarium: tarifs

50 ans non renouvelable	5 200F.
30 ans renouvelable une fois	3 500F.
10 ans renouvelable	1 750F.

4) Bâtiments communaux: augmentation des loyers de 2,5%

-salle des fêtes	Mauldois	Extérieurs
un jour	1 040F.	1 500F.
2ème jour	520F.	750F.
vin d'honneur	580F.	930F.
-salle rue Basse Fosse (cantine)	515F	720F.

5) Repas à domicile: trois réponses positives, une tous les jours, deux occasionnellement.

6) Restaurants du coeur: la commune assurera une fois par mois le transport des denrées de la banque alimentaire de Prouvy à Mortagne.

7) Garderie: cinq à six enfants concernés.

8) Messieurs LEGRAIN et MUSIALIK sont désignés pour représenter la commune au sein de l'Association pour le Développement du Valenciennois.

9) Questions diverses:

-compte rendu de la réunion du SIVOM, gestion de la salle des sports Jean Stablinski.

-compte rendu de la réunion de la Communauté de Communes, achat de l'ancienne rubanerie de Flines, informatisation du secrétariat, projet régional "Mortagne porte aquatique du Valenciennois".

-parc naturel, création de "brigades vertes".

**REUNION DE CONSEIL
DU
19 JANVIER 1996**

Absent excusé: VANDERPOTTE

1) TRAVAUX:

- le coût initialement prévu pour la réfection des trottoirs Petite Rue n'étant pas atteint, il est décidé de réaliser en pavés "auto bloquant" les entrées de la salle des fêtes et de l'église.
- travaux rue de Chorette, appel d'offre mi-février.
- travaux rue de la Fontaine, devraient être engagés prochainement.
- fossés Bois de Maulde, la commune devrait être retenue au programme 1996, les travaux pourraient être réalisés pour la fin de l'année.
- éclairage public, nouvelle relance des Ets HUIN, les travaux devraient reprendre le 20 janvier.

2) Vente de terrains: 1ha 4a 56ca dans le bas de la Rue du Marais

- proposition d'achat des peupliers 38 000F. entreprise GOREZ Michel
 - proposition achat du terrain 20 000F. l'hectare M. SIMON Bernard
- accord du conseil municipal.

3) Parc naturel: les écogardes, coût 1,60F. par habitant, contrat de 2 ans, pourront intervenir sur le territoire de la commune sur demande.

4) Plan vigipirate: allégé depuis le 15/1/96

5) Lettre de Monsieur le Procureur de la République, M. Eric de Montgolfier suite à une plainte de Mme Scholiers pour bruit occasionné lors de la location de la salle des fêtes.

6) Garderie: nécessite le recrutement d'une personne titulaire du BAFA ou d'un diplôme d'encadrement de jeunes enfants.

7) Conseil municipal des jeunes: 24 jeunes inscrits, des réunions vont être organisées.

REUNION DE CONSEIL DU 28 MARS 1996

Absents excusés: COUTELIER, MARTHE, MME VASTESAEGER

Cette réunion était consacrée dans sa majeure partie à l'approbation du budget primitif 1996 élaboré par la commission des finances en collaboration avec le "secrétariat" de la mairie et, au vote des taux des quatre taxes locales.

Quelques remarques préliminaires:

-l'augmentation du traitement des ordures ménagères qui passe sans augmentation du tonnage traité de 67800F. à 94600F. pour la commune se traduira sur la feuille des taxes foncières pour ce poste à environ 25% de plus.

Pour le budget proprement dit:

En recette:

-la diminution des postes "impôts et taxes" et "dotations, subventions et participations" 1 804 077F. en 1996 contre 1 874 423F. en 1995 est due d'une part à la baisse des bases imposables à la taxe professionnelle et à la diminution des fonds de compensations et, d'autre part, à une augmentation minime moins de 2% de la dotation forfaitaire. Une compensation de la franchise postale attribuée de 1 390F. alors qu'une dépense de plus de 10 000F. sera réalisée au cours de l'année.

En dépense:

-l'augmentation des dépenses obligatoires, en particulier les dépenses d'aide sociale du département fait un "bond" de plus de 10%.

-la participation de la commune au S.I.S.A. qui passe de 65 à 85F. par habitant. soit plus de 18 000F. d'augmentation.

-les charges financières et les remboursements d'emprunts plus 50%. A noter toutefois, que l'augmentation des charges financières et le remboursement des emprunts étaient prévus puisque une somme n'avait pas été affectée au budget supplémentaire 1995 afin de prévoir en grande partie cette augmentation.

Ce qui avait amené la commission des finances à constater un déséquilibre entre recettes et dépenses d'environ 170 000F. qui représente 20% des impôts locaux.

Après avoir constaté au vu des premiers éléments du résultat de l'exercice 1995 qu'il devrait se dégager un excédent assez important, la commission des finances propose de prélever pour le budget supplémentaire 1996 une somme d'environ 130 000F. sur l'excédent 1995 et d'augmenter le taux des impôts locaux de 5% afin de conserver toute possibilité de poursuivre les investissements pour le bien être des habitants.

Il est toutefois à noter que les bases des valeurs locatives des biens soumis à la taxe d'habitation et à la taxe foncière sur les propriétés bâties ont augmenté de 1%

-Les taux des quatre taxes locales pour 1996 seront:

-taxe d'habitation	14,75%
-taxe foncière sur les propriétés bâties	14,59%
-taxe foncière sur les propriétés non bâties	51,87%
-taxe professionnelle	15,75%

En clair pour la taxe communale pour une base de 1 000F.

TAXE D'HABITATION:

-en 1995	1 000 X 14,01%=	140F.
-en 1996	(1000 X 1,01) X 14,75%=	149F.

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

-en 1995	1 000 X 13,86%=	139F.
-en 1996	(1000 X 1,01) X 14,59%=	147F.

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES

-en 1995	1 000 X 49,28%=	493F.
-en 1996	1 000 X 51,87%=	512F.

Ces propositions ont été adoptées par 12 voix, 3 voix contre.

2) Vote d'une subvention pour le séjour de vacances à la base du Luron (Cf: "Pour les vacances 1996").

3) Travaux Rue de Chorette: l'Entreprise SOGEA de Somain est adjudicataire des travaux pour un coût toutes taxes comprises de 263 498,94F.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

VUE D'ENSEMBLE

	Dépenses	Pour Mémoire Budget Précédent	Propositions Globales du Maire	Votes du Conseil Municipal
011	Charges à caractère général		612 469,00	612 469,00
012	Charges de personnel		939 000,00	939 000,00
65	Autres charges gest ^{cour.}		569 900,00	569 900,00
66	Charges financières		178 600,00	178 600,00
67	Charges exceptionnelles		2 000,00	2 000,00
	DEPENSES DE L'EXERCICE		2 301 969,00	2 301 969,00
023	Virt section investis		148 500,00	148 500,00
	TOTAL DE LA SECTION		2 450 469,00	2 450 469,00

	Recettes	Pour Mémoire Budget Précédent	Propositions Globales du Maire	Votes du Conseil Municipal
013	Produits gestion courante		92 000,00	92 000,00
72	Production immobilisée		40 000,00	40 000,00
73	Impôts et taxes		1 306 033,00	1 306 033,00
74	Dot., Subv., participations		832 436,00	832 436,00
75	Autres produits gest ^{cour.}		180 000,00	180 000,00
	TOTAL DE LA SECTION		2 450 469,00	2 450 469,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

VUE D'ENSEMBLE

Chap.	Dépenses	Pour Mémoire Budget Précédent	Propositions Globales du Maire	Votes du Conseil Municipal
21	Immobilisations corporelles		40 000,00	40 000,00
23	Immobilisations en cours		100 000,00	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		148 500,00	148 500,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		288 500,00	288 500,00

Chap.	Recettes	Pour Mémoire Budget Précédent	Propositions Globales du Maire	Votes du Conseil Municipal
001	Excédent investis. reporté			
13	Subventions investis. reçues		20 000,00	20 000,00
73	Impôts et taxes			
10	Dotations, fonds et réserves		268 500,00	268 500,00
74	Dot., Subv., participations			
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		288 500,00	288 500,00

COMMUNIQUE

Suite aux nombreuses demandes d'exonération de la taxe d'assainissement introduites par les riverains des rues de Chorette et de la Trinquette, le SIDEN se désengage des travaux d'entretien du réseau de ces rues, celui-ci étant dorénavant considéré comme simple réseau d'évacuation d'eaux pluviales et comme tel, en totalité à la charge de la commune.

RAPPEL

Afin de diminuer le coût du ramassage et du traitement des ordures ménagères, une benne à verre et une cloche à papier sont à la dispositions des habitants de la commune. Un appel est lancé à tous afin d'utiliser ces collecteurs placés dans la cour de la mairie.

QUOI DE NEUF AUX ECOLES

La baisse des effectifs commencée il y a quelques années se poursuit, 67 élèves seulement sont prévus pour la prochaine rentrée scolaire au lieu de 90 voir 100 il y a encore quelques années.

Dans ces conditions, il n'est plus possible d'échapper à la fermeture d'une classe dès septembre 1996. L'école sera probablement réorganisée comme suit:

- une classe maternelle
- une classe pour les C.P. et C.E.1
- une classe pour les C.E.2, C.M.1, C.M.2

Il est plus que jamais utile de rappeler qu'une école qui se vide c'est aussi un village qui se meurt et qu'il est important pour tous d'y penser avant qu'il ne soit trop tard.

Pour aider les familles, la municipalité envisage d'ouvrir à la prochaine rentrée scolaire une garderie qui fonctionnerait le matin de 7H30 à 8H30 et le soir de 16H15 à 17H45 environ, les horaires définitifs seront déterminés en fonction des demandes.

Un appel est donc lancé aux familles qui seraient intéressées (même si elles n'ont pas rempli la feuille de sondage parue il y a quelques temps) de se faire connaître en mairie.

Pour l'animation de cette garderie il faut être disponible aux heures indiquées et également titulaire du B.A.F.A. ou du diplôme d'Educateur de Jeunes Enfants, un appel de candidature sera lancée si le Conseil Municipal décide d'ouvrir cette garderie et vote la création de l'emploi.

Dans un autre domaine, les projets d'aménagement ou de rénovation retenus pour cette année sont:

- réfection des WC et de l'assainissement coté des primaires
- création d'un local de rangement
- installation d'un portique de sport
- rénovation des jardinières

POUR LES VACANCES 1996

Le centre aéré de Maulde fonctionnera comme les autres années, en juillet, l'après midi de 13H30 à 17H pour les enfants de 5 à 12 ans, nous souhaitons qu'ils soient aussi nombreux que les autres années.

Les grands de 12 à 14 ans pourront continuer de fréquenter le centre de loisirs de Mortagne, plus adapté à leur âge.

Enfin et c'est nouveau, six jeunes gens et jeunes filles diplômés, membres du Mouvement Rural des Jeunesses Chrétiennes proposent à vos enfants âgés de 10 à 12 ans, un séjour de vacances sur le thème de la nature à la base du Luron à Saint Amand les Eaux du 1er au 15 août 1996 pour un prix modique.

Les renseignements peuvent être obtenus en mairie ou auprès de Bénédicte ROBERT 19 Rue de Chorette à Maulde, Tél: 27 48 91 27.

MEDECIN DE SERVICE

Dimanches et jours fériés

27 26 96 96

TOURS DE PERMANENCE

du samedi de 11 à 12 heures

06/04/1996 M. DHONDT
27/04/1996 M. LEGRAIN
18/05/1996 MME GUISLAIN
08/06/1996 M. MUSIALIK
29/06/1996 M. le Maire
20/07/1996 M. DHONDT

13/04/1996 MME GUISLAIN
04/05/1996 M. MUSIALIK
25/05/1996 M. le Maire
15/06/1996 M. DHONDT
06/07/1996 M. LEGRAIN
27/07/1996 MME GUISLAIN

20/04/1996 M. le Maire
11/05/1996 M. DHONDT
01/06/1996 M. LEGRAIN
22/06/1996 MME GUISLAIN
13/07/1996 M. MUSIALIK

DIMANCHE 28 AVRIL

Marché aux fleurs - Foire artisanale

MERCREDI 1ER MAI

A 10H Remise des médailles du travail
A 11H Noces jubilaires

MERCREDI 8 MAI

51ème anniversaire de la victoire de 1945

SAMEDI 18 MAI

16H Boulodrome, concours de boules organisé par les Sapeurs Pompiers

SAMEDI 1ER JUIN

16H Remise des Médailles de la Famille

SAMEDI 22 ET DIMANCHE 23 JUIN "DUCASSE"

SAMEDI 22 JUIN

14H Salle des Fêtes, Assemblée Générale "FRANCE RADIO CLUB"
16H Boulodrome, concours de boules organisé par les Sapeurs Pompiers

DIMANCHE 23 JUIN

15H Course cycliste 3ème et 4ème catégories ainsi que juniors organisé par Sports et Loisirs

SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 JUIN

Fêtes des écoles - Distribution des Prix

En raison de la suppression de la franchise postale pour les Administrations donc pour les Mairies, les demandes de carte grises ne seront plus acceptées (en mairie) qu'accompagnées de deux enveloppes timbrées à 20,40F.

La collecte des encombrants de la commune de Maulde aura lieu le **JEUDI 4 JUILLET 1996 dès 6 heures.**

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Le dépôt des demandes en mairie avec:

- un extrait d'acte de naissance avec filiation
- un timbre fiscal (150F. actuellement)
- deux photos d'identité de face sur fond uni.

Le délai: 3 à 4 semaines

ATTENTION: Plus possible d'obtenir la carte d'identité en urgence, pensez aux examens scolaires de fin d'année, aux voyages...

■ Les étangs en eaux closes

FIGURE TECHNIQUE

Suite aux craintes évoquées par les riverains, concernant l'extension des étangs de la rue de Chorette, a eu lieu, le 10 janvier 1996, une visite du site par la commission hydraulique en présence de M. LAGACHE de la Direction du Développement Rural.

La conclusion de cette visite n'évoque aucun problème particulier quant à cette extension, ni danger.



Quand la plaine se referme...

l'horizon disparaît, le paysage se réduit au seul premier plan

sur la pointe des pieds, l'œil cherchant une trouée dans la haie, l'eau devinée est encore cachée

cadré, le chemin semble sans surprises

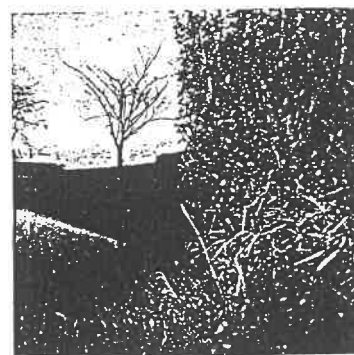
le paysage de la plaine est confisqué ; l'équilibre entre les espaces ouverts, cultivés et les espaces fermés, boisés est rompu où suis-je ?

Paysage de plaine
l'espace, ouvert, se déploie jusqu'à l'horizon boisé

l'eau est partout : dans les hautes herbes débordant des fossés, dans les vertes et grasses prairies, dans les saules ...

le chemin serpente étonnamment compliqué au regard de la platitude du sol

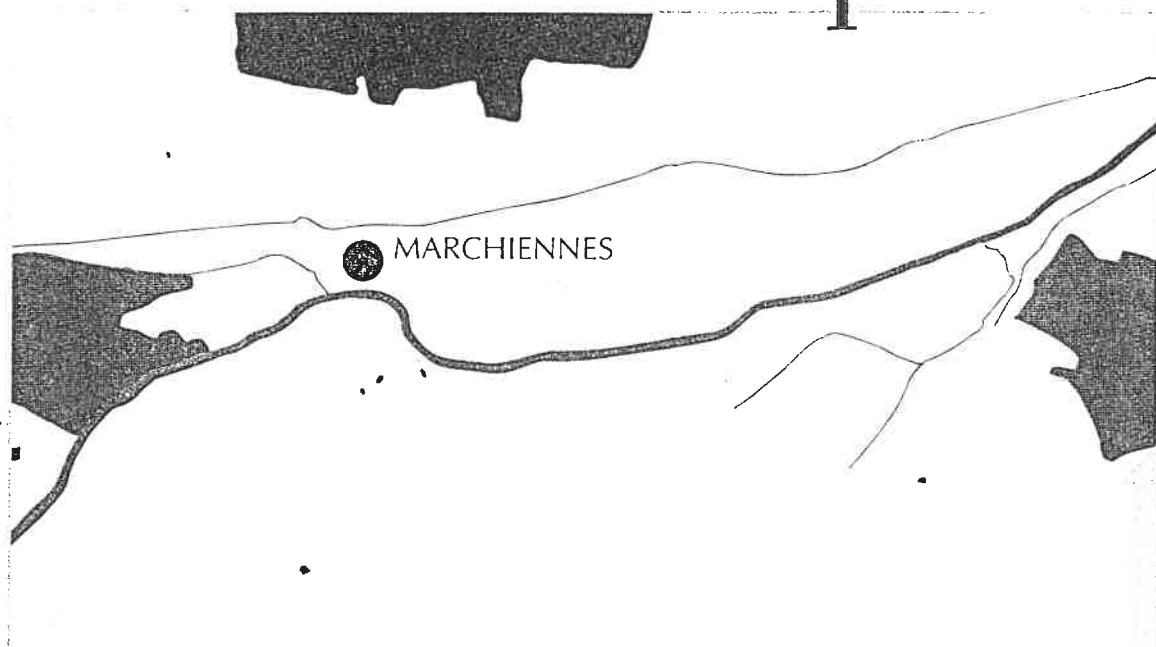
le regard voyage, rebondi, contourne, circule librement du plus près au plus loin.



charte paysagère

du Parc naturel régional du Nord-Pas de Calais

Un phénomène



Le nombre des étangs en eaux closes est en constante évolution depuis au moins une quarantaine d'années (c'est ce que montre la comparaison de cartes de l'après-guerre à aujourd'hui).

Mais on assiste depuis les années soixante-dix à une véritable explosion du nombre de ces étangs.

Ainsi, plus de 350 étangs (de dimensions diverses) ont été creusés en 25 ans sur notre zone de Parc naturel régional.

à la recherche

La multiplication des étangs en eaux closes pose des questions à moyen et à long terme. La mise en surface des eaux de la nappe phréatique, la perturbation de l'écoulement des eaux pluviales, les talutages cernant les étangs, l'appropriation excessive de l'espace, etc., sont autant de facteurs potentiels de perturbation des «milieux humains et naturels».

Étangs et Agriculture

Les relations entre les occupations agricoles des sols (pâtures, cultures) et étangs ne sont pas toujours aisées ; en effet, nombreux sont les étangs qui s'installent sur des terres à vocation agricole. L'agriculture dans notre secteur de Parc naturel connaît déjà des difficultés liées au caractère humide des terres et à la pression urbaine environnante. Les étangs -dans ce contexte de forte pression foncière- sont donc une concurrence supplémentaire.

De plus, l'étang, conversion quasi irréversible de l'usage du sol, peut également gêner, voir empêcher les regroupements parcellaires qui pourraient s'imposer.

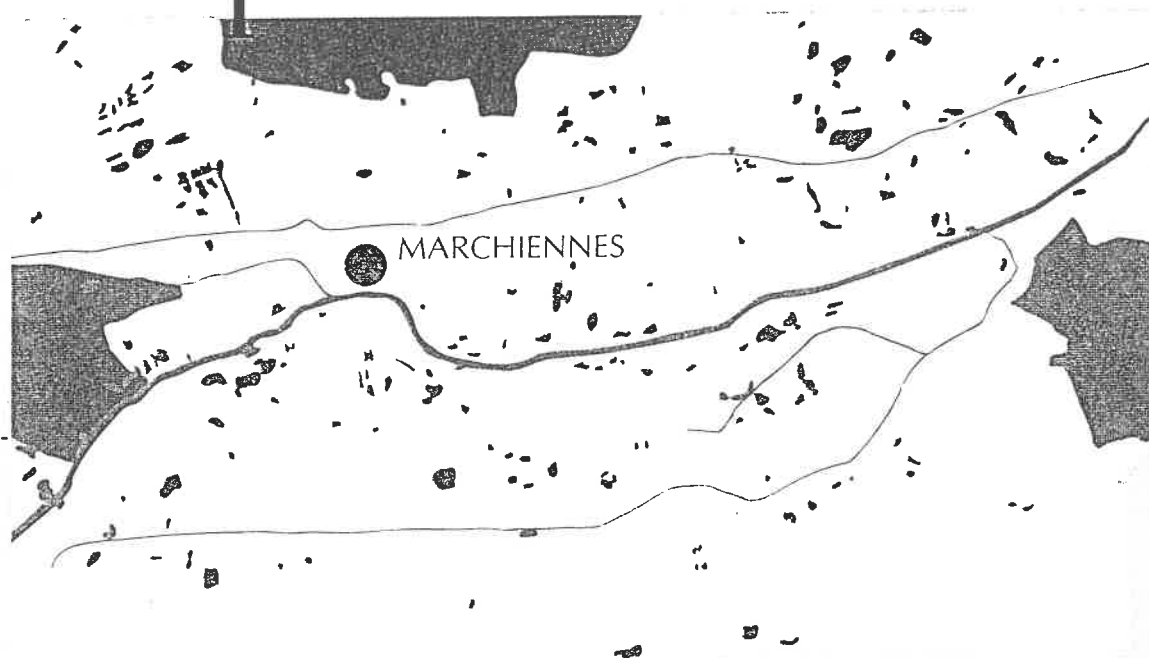
Enfin, le talutage très fréquent des abords de l'étang provoque autour de ce dernier des retenues d'eaux pluviales qui nuisent à l'agriculture. Dans la plaine, les eaux sont évacuées vers les fossés grâce à de très légères pentes ; les talus sont donc autant de barrages.

Étangs et Gestion de l'eau

Les étangs en eaux closes sont très souvent alimentés en eau par la nappe superficielle, dite nappe phréatique. L'eau ayant tendance à se concentrer dans les creux, il n'est pas exclu de penser que la multiplication des plans d'eau constitue une utilisation abusive de la ressource «eau». L'évaporation estivale participant également de cet abus.

De plus, la nappe phréatique, ainsi mise en contact direct avec l'air, est beaucoup plus sensible à la pollution. En effet, la terre ne jouant plus son rôle de filtre, les transferts de polluants sont accélérés. Ce qui semble d'autant plus grave que les étangs génèrent une fréquentation de loisir, sans installations sanitaires, ni contrôles d'évacuation des déchets.

en expansion ?



Certains secteurs sont cependant plus sensibles que d'autres : la vallée de la Scarpe concentre à elle seule 85% des étangs nouvellement créés, et ce tout particulièrement en amont de Saint-Amand-les-Eaux.

La surface de ces plans d'eau est très variable. Selon les propriétaires, selon les usages, elle varie de quelques mètres carrés à plusieurs hectares.

Cette progression peut trouver de nombreuses raisons : un réel besoin de lieux de détente en zone périurbaine, l'importance des pratiques de la pêche et de la chasse, la pollution des cours d'eau, etc.

Etangs et Milieux naturels

L'étang est un écosystème toujours en évolution, potentiellement riche tant sur le plan de la flore que de la faune. Mais cette richesse demande un minimum d'attentions. Lors de la création de l'étang d'abord (conception des berges permettant l'installation naturelle des végétaux) ; puis dans sa gestion. En effet, un étang n'est pas une piscine ; il doit s'autoréguler biologiquement (grâce à la flore et la faune épuratrice de ses berges et de ses eaux) sous peine d'eutrophisation, c'est-à-dire d'étouffement.

Cependant, il est nécessaire de préciser que les étangs créés dans des zones humides, comme les marécages ou les tourbières, peuvent générer des effets négatifs. Dans ces terrains, l'eau n'est pas libre ; elle est capturée par des végétaux particuliers, spécifiques, devenus rares. Ces milieux sont également indispensables à la vie de la faune et tout particulièrement celle des oiseaux. L'étang n'est donc pas toujours la promesse d'une augmentation de la richesse biologique, il peut être le vecteur d'un appauvrissement faunistique et floristique.

Etangs et Paysage

Hauts talus voilant tout ce qui se trouve à l'arrière, plantations horticoles (conifères et autres persistants...), grillages et barbelés, pancartes hostiles sont autant d'éléments qui peu à peu transforment l'image d'un pays.

Ainsi, si chaque étang pris individuellement ne semble pas nuire gravement à l'environnement, c'est la démultiplication du phénomène qui porte peu à peu atteinte à l'espace de nos vies et à l'identité de notre territoire.

Des outils pour agir

Il apparaît donc que le phénomène de multiplication des étangs mérite une plus grande attention.

Comme pour de nombreuses autres occupations du sol, nouvelles ou plus traditionnelles, c'est le **nombre, la localisation et l'art de la réalisation** qui conditionnent la réussite d'un développement harmonieux du territoire. Mais la notion de seuil de tolérance d'un territoire au développement d'une activité, quelque'elle soit, est extrêmement difficile à établir. Ainsi, le plus souvent repousse-t-on à plus tard, la prise de conscience et donc de réaction...

Dans le cas précis des étangs, la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992, dite loi sur l'eau, a considérablement fait évoluer les procédures de déclaration* ou d'autorisation*. Ceci par la création des Missions Inter Services de l'Eau ou MISE (décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992). Les MISE sont des structures départementales qui ont pour objectif d'harmoniser l'action des différentes unités fonctionnelles des administrations départementales (DDE, DDAF, DASS...). Les MISE sont d'autre part responsables de la police des eaux et des milieux aquatiques.

C'est ainsi que la MISE du département du Nord a souhaité aider les élus et les déclarants à mieux appréhender les autorisations nécessaires à la création des plans d'eau tant en eaux closes qu'en eaux libres. Le document annexé -et ceux qui pourraient venir le compléter ou l'amender- remplit cet office.

Pour mémoire, un étang en eaux closes pose deux questions d'ordre réglementaire : la création ou l'extension d'une part, les usages d'autre part.

Démarches réglementaires liées à la création ou à l'extension :

1/ au titre du CODE DE L'URBANISME

Démarches administratives auprès de la mairie ou de la DDE

une vérification de la compatibilité du projet avec le Plan d'Occupation des Sols (POS) est toujours nécessaire. En effet, les articles 1 et 2 du règlement de zone du POS peuvent interdire la création d'étangs ou la réalisation d'affouillements (parfois en dehors d'usages spécifiquement agricoles : réserves d'eau...).

De plus, tout étang de plus de 100 m² et de plus de 2 mètres de profondeur est soumis à demande d'autorisation (au titre de l'article R.442.2).

2/ au titre de la POLICE DE L'EAU

Démarches administratives et renseignements auprès de la MISE

en dessous de 2000 m² et en dehors des périmètres de captage d'eau, il n'y a ni autorisation, ni déclaration nécessaires.

entre 2000 m² et 3 hectares, une déclaration est nécessaire.

au dessus de 3 hectares, une autorisation est nécessaire.

Si l'alimentation en eau de l'étang provient d'un cours d'eau, il ne s'agit plus d'un étang en eaux closes.

Si l'alimentation en eau de l'étang provient d'un forage, ce dernier est régi par une réglementation particulière.

Démarches réglementaires liées aux usages :

Démarches administratives auprès du gestionnaire de l'usage (par exemple, la DDAF pour l'élevage des palmipèdes)

Par définition, l'autorisation d'usage ne peut intervenir qu'après l'obtention des autorisations précédentes.

L'installation d'une hutte de chasse est réglementée et nécessite donc une autorisation et une immatriculation.

La pêche en eau close ne demande aucune autorisation ou déclaration (en matière d'étangs, la loi pêche ne s'applique que sur les plans d'eau « ouverts »).

* Une déclaration est un acte administratif, par lequel la personne ayant le projet de créer ou d'étendre un étang informe la puissance publique de son projet. Cette dernière, après contrôle de légalité, informe le déclarant des contraintes minimum pour la réalisation de son projet.

Une autorisation est un acte administratif, par lequel la personne ayant le projet de créer ou d'étendre un étang demande l'autorisation à la puissance publique de mener à bien son projet. Cette dernière instruit le dossier, c'est-à-dire que les différents services concernés sont consultés. Enfin, elle informe le déclarant soit de son refus, soit des contraintes qu'elle lui impose.

le POS est donc un outil indispensable pour mieux maîtriser le nombre des étangs. Chacune des zones du POS peut en effet se voir affecter un critère « étangs interdits ». Une zone peut même être sous-divisée en fonction de ce critère. Les justifications de tels zonages sont nombreuses (paysage, milieu naturel, ressource en eau, agriculture...). Le Parc naturel régional apportera une assistance paysagère et technique aux communes souhaitant mieux appréhender les secteurs du territoire communal nécessitant une telle mesure.

NE PAS CONFONDRE DOMAINE PUBLIC ET BIENS COMMUNAUX

L'arrêté de chasse paru dans Maulde Infos N° 29 concernait les biens communaux et non le domaine public.

Il est rappelé qu'en vertu de l'arrêté préfectoral du 18 novembre 1995 (reproduit ci-dessous) la chasse est interdite sur le domaine public.

Les fossés bien qu'entretenus par la commune (décision du conseil municipal relativement ancienne) sont pour leur grande majorité la propriété des riverains et font donc parti du domaine privé.

PREFECTURE DU NORD

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE
.....
1er Bureau

ARRETE INTERDISANT L'USAGE D'ARMES A FEU DANS CERTAINES CONDITIONS POUR ASSURER LA SECURITE PUBLIQUE

LE PREFET DE LA REGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU l'article L. 131-13 du Code des Communes ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 janvier 1983 interdisant l'usage d'armes à feu dans certaines conditions pour assurer la sécurité publique ;

VU la circulaire n° 82-152 de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation en date du 15 octobre 1982 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité publique ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Il est interdit de faire usage d'armes à feu sur les routes et chemins ouverts à la circulation publique, ainsi que sur les voies ferrées ou dans les emprises, enclaves et dépendances de chemins de fer.

Il est interdit à toute personne placée à portée du fusil d'une de ces routes, chemins ou voies ferrées, de tirer dans cette direction ou au-dessus.

Il est également interdit de tirer en direction des lignes de transport électrique ou de leurs supports.

Il est enfin interdit à toute personne placée à portée du fusil des stades, lieux de réunions publiques en général et habitations particulières (y compris caravanes, remises, abris de jardin), ainsi que des bâtiments et constructions dépendant des aéroports, de tirer en leur direction.

ARTICLE 2 : La chasse en voiture ou à l'aide d'une voiture, de chevaux ou de bestiaux, d'une moissonneuse batteuse ou de tout engin agricole ayant pour effet de faciliter l'approche du gibier est interdite.

L'arrêt autour de ces véhicules est interdit à moins de 300 mètres.

L'usage des armes de calibre 22 LR est strictement interdit pour la chasse et la destruction.

ARTICLE 3 : Il est interdit de transporter sur tout véhicule une arme à feu non démontée à moins qu'elle ne soit placée dans un étui fermé. Le transport d'une arme de chasse est interdit sur tous véhicules automobiles agricoles.

Sur les véhicules à deux roues, les armes déchargées peuvent être transportées en bandoulière.

ARTICLE 4 : L'arrêté préfectoral du 3 janvier 1983 est abrogé.

ARTICLE 5 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD, Messieurs les Sous-Prefets, Mesdames et Messieurs les Maires, Monsieur le Délégué pour la Sécurité et la Défense, Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, Monsieur le Directeur Régional de l'Office National des Forêts, Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE, Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de VALENCIENNES, Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du NORD, Messieurs les Gardes Nationaux de la Chasse et de la Faune Sauvage, les Gardes Champêtres et les Gardes Particuliers assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du NORD et affiché dans toutes les communes du département.

Fait à LILLE, le 18 NOV. 1994

Le Préfet,

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,

Georges LEFEVRE

LA VIE DES ASSOCIATIONS

MAULD'JOIE

CINEMA

Des éléments nouveaux sont intervenus depuis le dernier "Maulde Infos", qui ont permis de reprendre les projections cinématographiques à Maulde.

En effet, pour les petites communes du Nord, CINEPROMO (organisme qui propose et assure ces projections) n'exige plus, comme recette minimale, "que" 1000F. par séance.

Cela est devenu plus près des chiffres réalisés précédemment et le déficit, qui serait éventuellement constaté en fin d'année, deviendrait supportable pour le Comité.

Ainsi après "Le bonheur est dans le pré" le 15 février et "Les trois frères" le 14 mars, les prochaines séances sont fixées au:

-Jeudi 25 avril à 20 heures

-Jeudi 23 mai à 20 heures

En tachant de varier les genres autant que possible, dans la limite des films proposés par CINEPROMO, les titres seront choisis avec les représentants du Conseil Municipal des Jeunes.

Enfin, à la rentrée, en tenant compte de la disponibilité de la salle, nous essaierons de proposer des séances le samedi ou le dimanche après-midi.

FOIRE ARTISANALE

Elle se déroulera le dimanche 28 avril à la Salle des Fêtes, de 9 heures du matin jusque dans l'après-midi.

Début mars, une quinzaine d'artisans ou de producteurs, de notre région mais aussi de Fâches-Thumesnil, de Comines, de Sainghin en Mélançois, de Valenciennes, de Douai, de Templeuve, de Boulogne sur Helpe, ont annoncé leur venue.

Vous pourrez donc voir des peintures sur porcelaine, des compositions florales séchées, des vitrines miniatures, des céramiques, des stylos, lampes, horloges en bois, des maquettes en bois, les articles "Terre et Relief - M et MME VERFAILLIE de la Rue de Chorette".

Des fleuristes et des producteurs de spécialités alimentaires vous proposeront également leur produits.

Vers 11 heures 30, s'ils ont pu se libérer, des musiciens donneront, devant l'Eglise, un Concert de trompes de chasse.

Enfin, notre ami Jules LELEUX, représentant de la Société d'Horticulture, organisera à nouveau un concours d'épouvantails pendant lequel les jardiniers pourront exposer leurs réalisations.

CLUB AMITIE RENCONTRES LOISIRS MAULDOIS

Bilan de l'année 1995

Quatre repas pris en commun à la salle polyvalente les 5 mars, 21 mars, 7 novembre et 16 décembre. Ces repas préparés par les restaurateurs Mauldois se déroulent toujours dans la bonne humeur avec danses et chansons.

Quatre voyages ont permis aux plus valides de s'évader:

-Avec Michel PRUVOT au Canotier et visite d'une brasserie artisanale "La Choulette"

-A Elancourt pour y admirer le France en miniature ainsi que Versailles

-En Avesnois, à Liessies, repas au Château de la Motte, l'après midi superbe promenade autour du Val Joly via Avesnes, Bavay en compagnie d'un super guide. La journée se terminant par une dégustation à la Brasserie Du Baron.

-A Chimay, voyage publicitaire.

Chaque mardi les membres viennent pratiquer leurs loisirs favoris, le dernier mardi du mois nous fêtons les anniversaires.

Pour l'année 1996

Le comité prévoit en plus des activités normales, quatre repas et quatre ou cinq voyages distrayants et culturels.

Le programme n'est pas établi avec précision mais il y aura une sortie à l'Oasis et à La Piste aux Etoiles, un voyage à Chantilly, un voyage en Champagne...

Les personnes intéressées par ces activités peuvent nous rejoindre, nous les accueillerons avec plaisir.

AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES

L'Amicale des Donneurs de Sang bénévoles de Mortagne, Flines et Maulde a tenu son Assemblée Générale à Maulde sous le Présidence de M. BOUTELIER.

Etaient présents M. DELTOMBE maire de Maulde, M. COOLS représentant M. DELLACHERIE maire de Mortagne, excusé, M. LELONG maire de Flines Les Mortagne s'était fait excusé par M. NAMUR, M. Jean Paul DUSART, ainsi que les représentants des Amicales voisines.

Le Président remercia toutes les personnes présentes, il fit remarquer que le nombre des médaillés ne diminuait pas, mais hélas les poches de sang sont en régression.

Il présenta la nouvelle secrétaire, MME LABOU, et termina en demandant de se mobiliser et de porter la bonne parole auprès des voisins, amis et parents pour faire le geste qui sauve.

M. PLOUVIET présenta un bilan financier positif?

On procéda à la remise des diplômes:

Pour MAULDE

RECONNAISSANCE AVEC 5 DONS

COURTECUISSÉ Christophe

GUISLAIN Jérôme

LABAT Jean Marie

ARGENT 10 DONS

CRUDENAIRE Daniel

OFFRE Jean Jacques

M. Jean-Marc DUSART remis au nom du Ministre de la Santé, aux deux Vice-Présidents de notre Amicale, le diplôme d'Officier du Mérite du Sang pour les services rendus à la cause du sang: M. Julien OCHIN et M. NAMUR Gustave, qui furent très heureux de cette distinction.

Le traditionnel verre de l'amitié offert par la Municipalité de Maulde termina cette Assemblée Générale.

Le prochain don, du sang aura lieu le 7 JUILLET 1996 A MAULDE.

FRANCE RADIO CLUB

Précise AMATEUR RADIO et non RADIO AMATEUR

Le France Radio Club Nord Pas de Calais BP 22 59158 MAULDE regroupe en ce moment 908 membres actifs, spécialisés en B.L.U. a travers le monde, qu'on se le dise!. Lorsque l'on est membre du France Radio Club on ne fait pas n'importe quoi. C'est en substance ce qu'a proclamé le Président (VIC-MAR) à la centaine d'amateurs radio venus à Maulde lors de l'assemblée générale de 1995.

Cette année l'assemblée générale aura lieu le samedi 22 juin à 14 heures à la Salle des Fêtes de Maulde.

L'association réaffirme sa vocation d'être démarquée des cibistes traditionnels qui font de l'A.M ou de la F.M. qui compte hélas un nombre trop élevé de perturbateurs sans toutefois en faire une généralité.

Le France Radio Club se considère à mi chemin de ses grands frères (les radios amateurs) envers lesquels il éprouve le plus profond respect et admiration. Ainsi les adhérents des F.R.C. souhaitent obtenir une licence spécifique en qualité d'amateur-radio. Celle ci leur permettrait d'être reconnus comme utilisateurs spécifiques de leurs fréquences et ce dans un souci de convivialité fraternelle et de réelle amitié en s'inspirant constamment de cette philosophie "si tous les gars du monde".

Les F.R.C. veulent être respectés et surtout respecter les autres en restant dans le cadre prévu par la législation en vigueur.

La bonne centaine d'adhérents présents a épuisé l'ordre du jour en reconduisant son bureau et renouvelant sa confiance au Président (VIC-MAR) et en adoptant le bilan financier.

Après quelques questions diverses et une tombola en faveur des membres présents, l'assemblée a clôturé ses travaux par le traditionnel pot de l'amitié et de la bonne humeur.

Le président remercia vivement les animateurs des Q.S.O. qui se passent sur la fréquence, M. le Maire de Maulde pour le prêt de la Salle des Fêtes ainsi que tous les membres ou autres pour leurs dévouements au F.R.C.

Les inscriptions sont reçues par le Président (F.R.C.OI BP22 59158 MAULDE), inscription à vie 100F.

AMICALE LAIQUE DE MAULDE

Depuis trois ans MME Andrée DEMORY assure, en Contrat Emploi Solidarité, la tenue et la gestion de la bibliothèque auprès des élèves, ainsi qu'une aide éducative aux cotés des enseignants du groupe scolaire "Marcel DHOT".

Son contrat arrive à échéance à la fin de cette année scolaire sans possibilité de le prolonger.

Nous lançons donc un appel à candidature pour la remplacer lors de la prochaine année scolaire si ce type d'emploi existe toujours à ce moment là.

ATTENTION: notre association n'ayant ni patrimoine, ni revenus réguliers, le ou la candidate devra pouvoir entrer dans la catégorie des personnes prises en charge entièrement par l'état et le fonds de compensation, c'est à dire:

- avoir plus de trois années d'inscription à l'A.N.P.E. comme chômeur
- être âgé de plus de 50 ans et être chômeur de longue durée
- bénéficiaire du R.M.I., sans emploi depuis au moins un an
- être reconnu travailleur handicapé par la C.O.T.O.R.E.P.

En dehors de ces catégories, la prise en charge financière par l'état serait incomplète et notre association ne pourrait y faire face.

Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès de MME MAHIEU Directrice de l'école.

COLLECTE DU VERRE: Le service de collecte du verre par l'Amicale Laïque est arrêté depuis un bon moment et vous avez pu vous rendre compte que la benne avait été retirée de son emplacement.

Cependant, il est de nouveau possible de déposer le verre usé dans une benne située dans la cour de la mairie. Cette collecte n'est plus organisée par notre association mais par la commune elle-même.

REPAS FAMILIAL DES ECOLES: le dimanche 24 mars c'était le repas familial des écoles à la Salle des Fêtes de notre village, soixante cinq personnes sont venus manger le coq au vin ou l'escalope de dinde délicieusement préparés par notre boucher et traiteur local M. Jean Claude DUJARDIN aidé de sa famille que nous remercions fort chaleureusement.

Il est cependant dommage que peu de parents d'élèves, appréciant par ailleurs que leurs enfants reçoivent lors de la fête des écoles prix et récompenses, ne soient pas plus nombreux à cette manifestation totalement au profit des élèves (le bénéfice de cette manifestation sert totalement, chaque année à l'achat par l'Amicale Laïque des prix et récompenses distribués lors de la fête des écoles de juin).

SPORTS ET LOISIRS

Cette année 1996 s'annonce encore sous de bons hospices:

- le 23 juin: course cycliste R1-R2 plus juniors (R1-R2, anciennement 3è et 4è catégorie)
- le 1er septembre: course cycliste nationale qui sera une première dans la région, si toutefois pour des raisons techniques cette course ne pourrait avoir lieu, réédition d'une course identique à celle du 24 septembre 1995 qui fut déjà une journée sportive mémorable
- le 22 septembre du matin: pour la première fois, organisation d'une randonnée "Cyclos" sur deux circuits fléchés sur route, et les vététistes sur les différents circuits balisés.
- le 16 novembre: repas familial de fin de saison sportive qui clôturera une année encore bien chargée.

Cette année possibilité de créer à Maulde une section cyclotourisme, amateurs de la "Petite Reine" faites-vous connaître auprès de l'Adjoint aux sports et du Conseil des Jeunes très rapidement.

Le comité vous remercie par avance, pour l'accueil que vous réserverez aux vendeurs de programmes et vous souhaite à tous et à toutes une bonne saison 1996.

PARCOURS DU COEUR

Le treizième Parcours du Coeur à Maulde avait lieu cette année le 24 mars. Il a été organisé en collaboration avec les représentants de plusieurs associations dont "Sport et Loisirs", "Mauld'Joie", "l'Amicale des Sapeurs Pompiers", "le Comité de la Rue de Chorette", "le Conseil Municipal des Jeunes" et "l'Amicale Laïque".

Plus de cent vingt participants se sont partagés entre le vélo sur route, le V.T.T. et la marche dans la campagne. Nous remercions de leur présence, pour assurer la sécurité des personnes, les secouristes de la protection civile de St Amand encadré par M. Philippe BARGIBANT et également le Docteur François LANGRAND.

Après l'effort, le réconfort: chaque participant se voyait remettre en même temps qu'une boisson chaude et un petit pain un diplôme de participation.

Rendez vous très nombreux encore en 1997.

HISTOIRE DE MAULDE

par

MARCEL DHOT

Maire de 1958 à 1973

LE CHATEAU DE MORTAGNE *

LE TOURNAISIS, chatellerie flamande était au XIII^e siècle délimité par l'Escaut, la Scarpe, l'Elnon, l'Espierre et une ligne qui réunit ces deux cours d'eau à l'Ouest, vers la Marque. LE CHATEAU DE MORTAGNE, bien que bâti au confluent, sur la rive droite de la Scarpe, donc en Ostrevant, relevait féodalement des comtes de Flandre. En plus de ses dépendances en Ostrevant, paroisses de Bruille, Chateau l'Abbaye, de N. D. au Bois, de Locron de Susemont, ce château en comptait quelques unes sur la rive gauche de la Scarpe -donc en Tournaisis historique- vers Maulde et Thun et d'autres plus importantes sur la rive droite de l'Escaut, donc en Hainaut, Vieux Brabant.

Il existait pour la seigneurie de Mortagne une cour d'hommes de Fief différente de celle du Tournaisis, se réunissant au château de Mortagne. Les coutumes de Mortagne n'étaient d'ailleurs pas identique à celles du Tournaisis (voir procès de sorcellerie).

C'était le bailli de Lille qui préposé à la garde des droits suprêmes du Comte de Flandre sur cette région. Ainsi en 1280 et 1290 fut confiée à ce bailli l'enquête sur l'impôt levé à DON sous Mortagne sur les bateaux chargés qui descendaient l'Escaut vers la Flandre.

** A quels baillis ont ressorti TOURNAI et le TOURNAISIS durant le XIII^e siècle par Paul BOLLAND (revue du Nord)*

NOTA Dans les marais, le long du Décours, nous trouvons l'Aulnois Saint-Pierre de DON.

LES GUERRES DE RELIGION

Dans le bois d'Hasnon, près du carrefour de deux laies forestières on peut voir une modeste chapelle en béton ayant la forme d'une tente bonnet de police. Les gens l'appellent Notre Dame des Chiffons parce que les femmes s'y rendaient autrefois et suspendaient aux branches des bandelettes, pratique superstitieuse faite en vue de la guérison de leurs malades. Mais, sur les cartes, c'est un lieudit "Le Bon Dieu de Giblot". C'est là qu'au milieu du XVI^e siècle, des catholiques se réunissaient pour lire ensemble la Bible, en langue vulgaire et qu'un moine de l'Abbaye de Saint Amand prêcha la Réforme pour la première fois dans cette plaine du Nord. Les protestants venus de France et de Hollande affluèrent surtout à Valenciennes. Mais le roi d'Espagne, Philippe II voulut extirper l'hérésie dans ses états et faisait multiplier les condamnations à mort.

Des prédicants ayant été condamnés au supplice du feu, les Valenciennois forcèrent leur prison et les délivrèrent. Ce fut l'émeute des Mauboulés.

La sédition fut sévèrement réprimée. Les Huguenots s'insurgèrent et se portèrent sur les abbayes et les églises d'alentour qu'ils saccagèrent. Les Gueux, comme on les appelait, marchèrent sur Marchiennes. Le bailli d'Anchain les mit en fuite en 1566. Les protestants furent de nouveau battus à Brillon par le seigneur de Warlaing.

Ce fut à cette époque que fut fondée à LECELLES, Rue de Chorette, le 3 novembre 1566, une paroisse protestante qui rassemblait les fidèles établis à Lecelles, Maulde, Rosult, Nivelle,

Thun et Rumegies. En vertu d'une convention connue sous le nom de Traité de la Barrière, ils purent y célébrer le nouveau culte.

Cependant le Duc d'Albe, envoyé de Philippe II, créa le Conseil des Troubles qui devait juger les rebelles et les suspects. Le Seigneur de Thun, Godefroy du Fresnoy, fut condamné le 2 mars 1568 à Tournai, à avoir la tête tranchée et exécuté sur la place du grand marché.

Dans son étude sur le moyen âge, le Baron de Sailly nous donne une copie du jugement: "Actes de notoire rébellion contraires aux ordonnances et placards du Roy tendans à la perturbation du repos publicq et de crime de lèze majesté, comme le tout est apparu à votre charge pour suffir. Sa Majesté nonobstant vos excuses et tout ce que pour y parvenir, a esté proposé et produit de votre part, vous condonne d'estre mené au grand marché de Tournai et sur un échaffault y dressé, avoir la teste tranchée, puis votre corps transporté hors la ville au lieu publicq en déclarant tous vos biens, tant fiefz que aultres et partout ou qu'ils soient, confisquez au proufict de sa Majesté. Prononcé le 2 mars 1560".

Valenciennes ayant été repris par les Huguenots, les Espagnols la firent capituler en 1567, puis de nouveau en 1571.

Après la pacification de Gand 1576 par laquelle les Hollandais et les Belges s'engagèrent à chasser les Espagnols et à faire rétablir la liberté de conscience, les protestants s'établirent en colonies à la rue de Chorette, mitoyenne entre Lecelles et Maulde et Rongy.

Le premier temple fut remplacé en 1717 par un autre construit à Maulde et enfin en 1862, fut érigé à Lecelles, le Temple qui existe encore.

LES GUEUX: sous Philippe II, par le Compromis des Nobles, 2000 seigneurs s'engagèrent à s'opposer à l'inquisition et à réclamer la Liberté de Conscience. S'adressant à la régente, Marguerite de Parme, un seigneur dit en parlant des confédérés: Ne craignez rien Madame, ce ne sont que des Gueux. Les confédérés prirent alors le nom de GUEUX et portèrent une médaille sur laquelle fut gravé une besace et la devise "Fidèle au Roi jusqu'à la besace".

SORCELLERIE

Pour donner une image un peu plus fidèle de cette époque de la fin du XVI^e siècle, je ne puis résister à donner cet extrait de Hollain et son histoire par A. Leclercq:

Comptes de la commune d'Hollain pour 1590/91

Sommes payées par le bailli à tous ceux qui sont intervenus dans le procès, l'emprisonnement ou l'exécution de six sorcières... à Jacques Thilleman, tavernier demeurant à MAULDE, pour dépenses de bouche faites par quatre hommes de fief s'en revenant de Mortagne où ils avaient fait subir un interrogatoire à Jeanne Du Quesne, incarcérée là bas... 5 livres 10 sols. Qu'était cette sombre histoire de sorcière?

En 1588, le curé d'Hollain engage une servante étrangère Jeanne Du Quesne. On apprend un jour qu'elle a été chassée d'Harchies comme sorcière. De là à lui attribuer tous les malheurs de la commune, il n'y a qu'un pas. L'opinion publique réclame un châtiment. Le Bailli Olivier procède en janvier 1589 à l'arrestation de la jeteuse de sorts et de cinq de ses commères.

Comme le crime de sorcellerie est punissable de mort, il appartient au seigneur de Mortagne de faire justice. Il fait enfermer Jeanne Du Quesne dans la prison de Mortagne. L'instruction dura plus d'une année.

Après avoir consulté certains conseillers et légistes de Tournai, les hommes de fief de Mortagne condamnent les six femmes à être exécutées sur la place d'Hollain.

Le 8 mars 1590, on installe un pilori. Les six sorcières sont traînées sur la place pour y être livrées aus sarsasmes de la populace et le bourreau Vincent Sollebroecq procéda à l'exécution de ces malheureuses femmes.

On ne sait de quelle manière elles furent exécutées...

L'ORGANISATION MUNICIPALE AVANT LA REVOLUTION

Aux archives, existe, en très mauvais état malheureusement, le Registre Plaidoiable de la Terre et Seigneurie de MAUDE sur l'Escault du 22 juin mil sept cent cinquante deux...

Plaids tenus sur la terre et seigneurie de Maude sur l'Escault par Guillaume Joseph IOENNA, mayeur.

Charles Joseph CARLIER, J.B. DELESCAUT, Michel DESCAMPS, Pierre François GORET, Jean Georges de BEAURY, Amand CHOTEAU.

6/7/1752 Par devant le Sr Nicolas Joseph LEMAIRE, Bailli de la terre et seigneurie de Maude sur l'Escault, G.J HENNA, mayeur.

1/3/1753 Fait et donne au Sr Nicolas Joseph LEMAIRE, Bailli de la terre et seigneurie dudit Maude appartenant à son Altesse Monseigneur le Prince de Ligne...

SEIGNEUR: *Son Altesse le Prince de Ligne*

BAILLI: *M.J. LEMAIRE*

Cet officier était le principal agent du seigneur, le représentant de ses droits, mais pour l'administration de la justice, ses fonctions consistaient uniquement à semoncer, à conjurer c'est à dire à réunir les juges, hommes de fiefs ou échevins et à provoquer leurs jugements sans toutefois participer à leur décisions. En un mot, il faisait les fonctions de ministère public. Quand le bailli ne résidait pas dans la localité, il était appelé par un lieutenant ou plus ordinairement par le mayeur.

LE MAYEUR: *Guillaume Joseph HENNA*

Cet officier était le premier, le mayeur est le chef des échevins. A vrai dire, il était l'administrateur des intérêts de la communauté composant la seigneurie.

LES ECHEVINS ET LES HOMMES DE FIEF: *Charles Joseph CARLIER, J.B. DELESCAUT, Michel DESCAMPS, Pierre François GORET, Armand CHOTEAU, Jean George de BEAURY*

Les attributions des échevins, au nombre de sept, y compris le mayeur, embrassaient toute la gestion des intérêts communs, la justice, la voirie. Il procédaient aux notes de la vie civile, ventes, cessions, baux et hypothèque, contrats de mariage et autres, partages, successions, testaments, donations, tutelle et émancipation mais leurs fonctions les plus importantes consistaient dans l'administration de la justice avec les HOMMES DE FIEF, ceux-ci ayant connaissance des matières criminelles et féodales et les premiers des matières civiles.

L'exécution des sentences se faisait au pilori. A Maulde, le pilori se trouvait en face de l'église, à l'angle des deux rues, à l'endroit où se trouve actuellement le monument aux morts.

LE GREFFIER:

Il était nommé par le seigneur et était chargé de rédiger les actes de la cour et de les conserver.

UN OU PLUSIEURS SERGENTS: *Nicolas DUBOIS*

Ils avait pour fonctions d'exécuter les ordonnances, de faire les exploits et de veiller à l'ordre public.

EXTRAITS DE PLAIDS

4 juin 1753

-Jean LANDRIEUX de Maulde pour empêcher l'écoulement des eaux, condamné à 4 amendes et de relève le fossé à huitaine à péril que le travail sera fait à ses dépens, le bailli ayant été à ce autorisé.

-Pierre François GAILLE pour deffaut de décréter du côté de la terre: 2 amendes.

-La Veuve de Nicolas COLETTE de Maulde pour avoir planté des saulx dans la fosse de la ruelle: 2 amendes avec ordre de déplanter les dites saulx.

-Joseph ELOY et Nicolas DESCAMPS pour avoir été trouvés à la pêche dans la petite Seuwe de la prairie de Royaux le 19 mai 1752 sur le rapport de Nicolas DUBOIS condamnés à 4 amendes.

-Jean Henry LAGACHE pour déffaut de relever le fosset au Bonnier de la Rouge Porte tenant au marais: condamné à 2 amendes avec ordre de relever à huitaine.

-Nicolas GOREZ pour avoir planté des peupliers à la Ruelle l'Oiseau: condamné à 3 amendes, à déplanter les arbres, élargir le chemin du côté de la couture audelà du pont de la Ruelle...

TESTAMENTS

TESTAMENT DU SIEUR ADRIEN DUBOIS terminé à Saint Amand

Au nom de la Très Sainte Trinité; je soussigné Adrien DUBOIS, de condition libre et Bourgeois marchand de Saint Amand.

Etant dans un âge avancé, en mon bon sens, mémoire et entendement, sachant qu'il n'y a de plus certain que la mort, son heure incertaine, désirant disposer de ce Bien que Dieu m'a prêté en ce siècle mortel, j'en ai fait mon testament et ordonnance de volonté dernière que j'ai dicté à André Joseph Wagon, procureur en cette ville comme il suit: Je recommande mon âme à Dieu mon créateur, le suppliant que par les mérites de la Douloureuse Passion de son très cher fils, Jésus Christ, il veuille bien la recevoir dans son royaume céleste quand de ce monde elle partira. Je laisse mon corps à la terre d'ou il est issu, élisant ma sépulture dans l'église paroissiale de cette ville et mes funérailles comme ceux de mes père et mère.

Je veux et ordonne qu'en déans 8 jours après mon trépas, il soit donné et distribué par les mains de mes frères une fois 100 écus de 48 patars aux pauvres de cette paroisse, leur recommandant les pauvres honteux. J'ordonne qu'après mon trépas et le plus tôt que faire se pourra, il soit dit et célébré deux cents messes de Requiem pour le repos de mon ame...

ACTE DE SUCCESSION

Fief tenu et relevant de son Altesse Monseigneur Le Prince de Ligne à cause de sa terre et seigneurie dudit Maulde et chargé vers icelle de RELIEF et CAMBRELAGE à la mort de l'héritier portant 9 livres, du DIXIEME DENIER à la vente, donation, ou transport, affranchissement et désirant la comparante (Marie Lescohier Veuve Barbieux de la Plaigne) RELEVER et DROITURER ledit fief et PRETER SERMENT DE FIDELITE et HOMMAGE offrant à ce sujet tous droits et salaires raisonnables. Etant les hommes de fief semoncés dudit sieur Bailly ont dit et déclaré par loyet jugement qu'elle a été admise et reçue au relief dudit fief, a fait prêté le serment de fidélité et hommage. Ayant en outre conjoint à la comparante de délivrer TRANSPORT et DENOMBREMENT de toutes les charges et abouts dudit fief en déans quarante jours au péril accoutumé.

RELIEF: Tous les fonds de la seigneurie appartenant au seigneur, celui-ci avait le droit comme propriétaire d'en transférer le domaine comme il l'entendait. Les fiefs restaient ainsi soumis à son pouvoir et retournaient en ses mains lorsqu'ils devenaient vacants.

En cas de mort d'un tenancier, une nouvelle concession devenait nécessaire de la part du seigneur, de même qu'un renouvellement de foi et d'hommage de la part de l'héritier.

Le fief était tombé: il fallait le RELEVER et pour prix de cette nouvelle investiture, l'héritier devait payer le RELIEF.

CAMBRELAGE OU CHAMBELLAGE: Le Chambella, assistant dans la chambre du seigneur à la cérémonie de l'hommage des vassaux recevait de ceux-ci quelque libéralité qui devint bientôt un droit et dont le taux fut fixé sous le nom de chambellage ou plus communément de cambrelage.

DROITURIER: En acquitter les charges.

DIXIEME DENIER: Le seigneur qui se réservait la seigneurie directe ne laissait au tenancier que la jouissance utile. Le tenancier ne pouvait donc transporter par lui-même la propriété. Il ne pouvait que renoncer en faveur de l'acquéreur à la concession du seigneur qui seul avait le droit d'investir le nouveau tenancier. Ordinairement le consentement donné par le seigneur à la vente ou à la transmission d'un fief tenu de lui se payait par le dixième denier: 10% du produit de la vente.

Par L'HOMMAGE le vassal se déclarait l'homme du seigneur, il reconnaissait sa dépendance.

Par la FOI ou SERMENT DE FIDELITE il jurait d'accomplir les devoirs du vassal.

DENOMBREMENT: chaque fois qu'un fief changeait de mains, le nouveau vassal devait en servir au seigneur un rapport ou dénombrement contenant la description détaillée du fief et de ses dépendances, l'énumération des censes, rentes et autres droits qui lui étaient dus et la nomenclature des arrières fiefs ou hommages qui en relevaient.

ORIGINE DES BIENS DU BUREAU D'AIDE SOCIALE

Aux archives, est conservé le Registre des Biens et Revenus de l'Eglise paroissiale de Maulde suivant les anciens comptes de recettes rendus par les égliseurs de la même paroisse vus et examinés par MM. les Pasteur, Bailly, Mayeur et Echevins dudit Maulde en leur qualité d'administrateurs de la dite église en leur assemblée du 1/2/1759.

Ces biens furent transférés au Bureau de Bienfaisance de Maulde pour recours à domicile en vertu de la loi du 4 ventose An 9 et loi du 18 fructidor par arrêté du Préfet du Département du Nord.

Nous noterons:

25 Le sieur Pasteur de Maulde, sur sa maison et jardin de cure tenant à Jean Wibaut contenant demi bonnier tenant aux héritiers de Jean Georges de Beauray et J.B Guislain, à l'Aulnois St Pierre de Don et au grand chemin de Tournay à Mortagne, doit au jour de Noël: quatre hotteaux dix bassinets d'avoine

Le botteau d'avoine valait 15L865 et le bassinet 1L33, la rasière de froment de seigle valait 1HL269232 et contenait 8 botteaux, celle d'avoine valait 1HL9038456 et contenait 12 botteaux. Le botteau se divisait en 14 bachinets de 1L133.

27 1/2 bonnier de terre labourable Mt des Fourches vendu par la république. Les assignats valaient alors 20%.

33 Un bonnier de pré à prendre en deux bonniers changeant d'année à autre avec l'église d'Espain en la prairie des Gueksins tenant aux pauvres de St Quentin de Tournay et au grand Seuwe. Se passe tous les ans.

32 Trois cens de prés en la prairie des Guelsins. Se loue tous les ans.

CALIMITE

Le 1er mai 1738, il a tombé une quantité de neige.

La veille des ROIS de l'an 1740, il a commencé à geler d'une telle force qu'elle a duré jusqu'au mois de mars avec éclaircies et tonnerre, ensuite le temps demeura pluvieux et frais jusqu'à la fin de may avec grelles et neiges que les froments soucrion, colza et les trefs furent engelez, que le grain fut d'une cherté considérable, que QUANTITE DE GENS SONT MORTS DE FAIM et beaucoup de bestiaux.

L'orge fut vendu à Tournay, la rasière 56 livres et les autres grains à proportion de manière qu'on posta des poste pour empescher la sortie desgrains le long des rivières et limites.

Registre aux plaids Mortagne 1739-1746.

